

Amendement 1**Philippe de Villiers, Claudio Morganti, Lorenzo Fontana**

au nom du groupe EFD

Rapport**A7-0009/2014****Ulrike Lunacek**

Feuille de route de l'UE contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

2013/2183(INI)

Proposition de résolution (article 157, paragraphe 4, du règlement) tendant à remplacer la proposition de résolution non législative A7-0009/2014**Résolution du Parlement européen sur la feuille de route de l'UE contre l'homophobie et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre***Le Parlement européen,*

- vu l'article 2 du traité sur l'Union européenne,
 - vu les articles 8 et 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, particulièrement l'article 21,
 - vu la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)
- A. considérant que l'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits fondamentaux;
- B. considérant que, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union cherche à combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la langue, les opinions, la religion ou les convictions, l'âge, le handicap ou le mode de vie;
1. appelle la Commission européenne, les États membres et les agences concernées à œuvrer, dans le cadre de leurs compétences respectives, en faveur de la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux pour tous les citoyens;
 2. invite les États membres et les agences concernées à travailler à la mise en œuvre des droits fondamentaux et à garantir l'équilibre entre le droit à l'égalité des chances et les autres droits fondamentaux;
 3. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne, à l'Agence européenne des droits

fondamentaux et aux gouvernements des États membres.

Or. fr